

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**Délibération n° DB 2023-54**

Date de la convocation : 03/05/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 22

Membres votants : 22

Le onze mai mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, DION Valentine, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DANNEAUX Dominique, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, GODART Olivier, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré, POTRON Pierre, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

OBJET : GEMAPI : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASA DE LA VALLEE DE LA MUETTE

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise et notamment la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211.-7 du Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°DC2022/08 du Conseil communautaire du 03 mars 2022 validant le principe de soutien au financement des travaux d'entretien réalisés par les ASA dans la limite des crédits budgétés annuellement par la Communauté de communes, définissant le taux d'accompagnement de la Communauté de communes à hauteur d'un taux maximum de 40% et déléguant au Bureau communautaire l'attribution des demandes de subventions émises par les ASA ;

Vu la délibération n°DC2023-29 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 arrêtant le budget primitif 2023 du budget général de la communauté de communes ;

Considérant la demande de subvention déposée par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Vallée de la Muette ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE par 21 voix POUR et 1 voix CONTRE (Olivier GODART) :

- d'ATTRIBUER la subvention suivante :

Bénéficiaire	Cours d'eau	Montant des travaux HT	Maîtrise d'œuvre HT	Montant total HT	Subvention attribuée (40%)
ASA de la Vallée de la Muette	Ruisseau d'Evené et affluent de «Genevrière» (1280 m) ; bras en provenance de Quilly (800 m)	3 016 €	300 €	3 316 €	1 326,40 €

- AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président

Benoît SINGLIT

